



PLAN LOCAL D'URBANISME



PLU SAINT BENOIT
CAPITALE DE L'EST

4.2 PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3 : LA CONFIANCE ET SAINTE-ANNE

Légende

Limite de zone	Bâtiments admis à changer de destination
Bâti	Elements bâtis, végétaux à protéger
Limites parcellaires	Maisons créoles et constructions créoles protégées
Hauteur des constructions	Monuments historiques
4 mètres	Prescriptions linéaires
7 mètres	Tracé du CFR
10 mètres	Périmètre de projets
13 mètres	Rues le long desquelles les constructions sont soumises à des règles particulières (articles U4 et U6 du règlement de la zone U)
15 mètres	Prescriptions surfaciques
Zones agricoles	Espaces boisés classés
A	Corridors écologiques protégés
Ai	Emplacements réservés
Acor	Limitations particulières d'implantation des constructions (L.111-6)
Acu	Terrains concernés par des loupes du règlement graphique L1 et L2
Zones naturelles	Informations surfaciques
N	Périimètre de carrière
Nci	Limite des 50 pas géométriques
Nerl	
Np	
Ns	
Nia	
Nib	
Nnbr	

Le PLU de St-Benoit comprend les zones :
 - Ua (et son secteur Uap), Ub, Ut, Ue, Up
 - AUa, AUb, AUe et AUp
 Pour les zones U et AU, les couleurs indiquées sur le plan correspondent aux hauteurs maximales autorisées dans le règlement du PLU

Arrêté le :

Approuvé le :


